

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le 1 5 OCT. 2009

Madame la Secrétaire Générale,

Vous avez bien voulu participer à la rencontre, tenue le 5 octobre dernier, que j'avais proposée à l'ensemble des organisations représentatives du ministère afin de leur présenter le projet de budget pour l'année 2010, ce dont je tenais à vous remercier.

Lors de mon intervention, j'ai eu l'occasion de rappeler les données fortes qui ont entouré l'élaboration de ce budget mais également les objectifs qu'il permet de poursuivre ainsi que les mesures favorables aux agents du ministère qu'il contient.

Pour la police nationale dans son ensemble, il nous faut répondre à quatre objectifs majeurs, à savoir :

- Poursuivre la réforme des corps et carrières.
- Accompagner les évolutions structurelles.
- Mieux prendre en compte la valeur professionnelle et la performance dans la rémunération des cadres.
- Accompagner la fusion des corps de personnels administratifs des catégories B et C au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ainsi, sans revenir sur les mesures catégorielles décidées au plan interministériel, je souhaite, comme je m'y étais engagé, vous présenter l'essentiel des mesures qui concerneront en 2010 les fonctionnaires administratifs que vous avez la responsabilité de représenter.

Dans le prolongement des dispositions du protocole du 17 juin 2004 pour les personnels de la police nationale et d'octobre 2006 pour le ressort du secrétariat général, j'ai souhaité que la création de la filière unique des personnels administratifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'accompagne de mesures spécifiques au profit de l'ensemble des personnels à la hauteur de la réforme conduite. Une première réunion de concertation à laquelle vous avez participé s'est tenue le 29 septembre.

## Ces mesures interviendront selon trois axes:

- Tout d'abord, par la requalification et le repyramidage des corps. Il s'agit ainsi de s'adapter à l'évolution des missions en poursuivant l'amélioration des perspectives d'avancement et de promotions dans la continuité des protocoles existants. Parallèlement aux recrutements externes, la politique de repyramidage reposera essentiellement sur les perspectives de promotions au choix par des taux nettement avantageux d'accès à la catégorie A et B ainsi que l'ouverture d'examens professionnels d'accès aux corps A et B accessibles spécifiquement aux agents du ministère. Il s'agit aussi de la poursuite de taux d'avancement particulièrement favorables pour les avancements de grades pour les fonctionnaires C et B
- Ensuite par la revalorisation du régime indemnitaire. En application du protocole du 17 juin 2004, d'importants efforts budgétaires ont été consentis ces dernières années en matière de revalorisation des TMO et l'alignement des régimes indemnitaires en Ile de France. Ces efforts seront poursuivis en 2010. Ils permettront notamment l'achèvement de l'uniformisation indemnitaire en Ile de France mais également la prise en compte des contraintes spécifiques auxquelles sont exposés certains agents dans l'exercice de leurs missions au sein de la police nationale dans le cadre de l'extension du dispositif initié en 2009. Dans la perspective de la future prime de fonctions et de résultats, la politique indemnitaire, y compris la NBI, fera l'objet de négociations avec les organisations syndicales qui seront engagées dès 2010.
- Enfin, par le développement et la valorisation des compétences des personnels. La fusion des corps offrira des perspectives de carrière attractives et répondra aux besoins de formation des agents. De plus grandes possibilités de formation aux métiers et de préparation aux concours et examens seront proposées.

Par ailleurs, le renforcement des effectifs des services de police technique et scientifique sera poursuivi avec une double exigence. La première se manifestera par un volume de recrutements qui permettra d'offrir aux agents et techniciens de police technique et scientifique des perspectives nouvelles d'évolution professionnelle. Ainsi la certification des laboratoires de police scientifique, la professionnalisation dans les domaines d'exploration judiciaire, conduiront à augmenter prochainement le nombre de postes de techniciens et d'ingénieurs PTS.

La seconde exigence résulte de la nécessité d'accompagner les évolutions technologiques en matière de police scientifique d'un programme de formation adapté et renforcé en certains domaines.

Ces réflexions feront, immédiatement après les échéances électorales de janvier 2010, l'objet de groupes de travail auxquels, bien évidemment, vous serez associée.

Formant le vœu que ces éléments vous auront apporté un éclairage utile, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Brice HORTEFEUX

Madame Nathalie MAKARSKI Secrétaire générale SNAPATSI 52, rue de Dunkerque 75009 PARIS